

Un quartier végétalisé

MARCHE-EN-FAMENNE

Le projet immobilier revu et adapté à l'enquête publique dès ce mercredi.

Le projet de quartier aéré et végétalisé à Waha se poursuit. Une nouvelle enquête publique débute ce mercredi 17 août. Les documents seront consultables au département urbanisme de la ville de Marche-en-Famenne à partir de cette date. Les remarques et observations pourront être envoyées entre le 25 août et le 29 septembre.

Une demande de permis avait été déposée pendant l'été 2020. À la suite de certaines remarques des riverains, la Ville avait invité le promoteur à retirer sa demande afin de mettre en place les adaptations demandées.

Aujourd'hui, après presque deux ans de collaboration avec les services de la Région wallonne et la Ville ainsi que deux nouvelles présentations publiques, le nouveau projet a vu son nombre de logements diminuer de 25%. Autre modification: la réduction de l'emprise de la voirie sur le site dont la suppression du raccord avec la rue du Petit Bois.

"S'il est difficile pour un développeur et les architectes de revoir entièrement leur copie, il

faut souligner que toutes les rencontres et les moments de dialogue ont largement contribué à améliorer la qualité de notre projet. À ce jour, nous avons déjà reçu des centaines de demandes de renseignements de la part de candidats acquéreurs. La commercialisation officielle débutera au second semestre 2023", souligne Boris Salvador, promoteur du projet.

L'actuelle demande de permis d'urbanisme de constructions groupées – et non plus d'urbanisation – porte sur la construction de 54 maisons mitoyennes. Une parcelle est prévue pour accueillir une

construction quatre façades qui sera vendue séparément, libre de constructeur et d'architecte.

Situé entre les rues Saint-Denis, La Prête et du Petit-Bois, ce projet immobilier propose l'aménagement d'un nouveau quartier aéré et végétalisé, de neuf logements par hectare, soit 55 logements en tout. Une réponse au manque de maisons neuves et énergétiquement performantes à Marche-en-Famenne.

Le promoteur, accompagné de paysagistes, a augmenté la biodiversité, par la création de zones humides, la plantation de haies bocagères et d'une centaine d'arbres, ainsi que la création d'un verger et d'une prairie fleurie.

Nadia Lallemand



La nouvelle enquête publique débute ce mercredi 17 août. © DR